



8ème Congrès FSU Le Mans - Février 2016



Thème 3

Transition écologique, droits humains et justice sociale : une même urgence démocratique

Les mandats du SNETAP-FSU (Congrès Arras) Document préparatoire aux congrès départementaux

PARTIE 1

Face à la crise climatique et écologique, des solutions porteuses d'avenir

Le Snetap-FSU a fait de la question du changement climatique un débat central (déjà porté à l'occasion de ses journées d'études des 7 et 8 décembre 2011). Débat central parce que l'agriculture est à la fois responsable et victime du changement climatique. Débat central parce que les personnels de l'Enseignement agricole public ont à cœur de former de futurs et actuels acteurs du monde agricole au sens le plus large, soucieux de l'environnement et en capacité de vivre décemment de leur travail.

Pour le Snetap-FSU l'agriculture dans toutes ses composantes et les filières pêche et forestière doivent jouer un rôle central et proposer d'autres modèles agricoles et forestiers

Bien au-delà de la science et de la technique, figurent des enjeux politiques de droits sociaux, de sécurité et de souveraineté alimentaires. Selon le Snetap-FSU, on ne peut pas laisser de côté la question de la faim dans le monde, de la baisse des rendements liée aux événements climatiques, de la volatilité des prix comme conséquences directes du changement climatique.

Par ailleurs, pour le Snetap-FSU, l'Alliance Globale pour l'Agriculture climato-intelligente lancée par le secrétaire général de l'ONU en 2014, n'est pas la bonne réponse. Il dénonce la présence et la main mise de l'agro-business, des fabricants de pesticides dans cette alliance. Ces derniers pourraient utiliser pour diriger des financements vers l'utilisation d'OGM, agrocarburants et pour promouvoir l'agriculture industrielle à grande échelle. Le fait que 60% des membres du secteur privé de l'alliance soient de grands groupes agroalimentaires comme Danone ou des fabricants d'engrais prouve que l'agriculture climato-intelligente va servir d'alibi aux décideurs politiques pour ne pas s'engager dans la transformation profonde des modèles de développement agricole et des systèmes alimentaires.

Le Snetap-FSU demande donc aux décideurs politiques de rejeter " *l'agriculture intelligente face au climat* " qui entérine la continuité du modèle productiviste.

Le Snetap-FSU pense que l'enseignement et la formation ont un rôle important à jouer. En effet, il est évident que les évolutions attendues de notre société pour lutter contre le dérèglement climatique ne pourront se faire sans un service public d'enseignement et formation conforté. Concernant plus spécifiquement l'agriculture et la forêt, l'évolution nécessaire des modes de production ne pourra se faire sans un Enseignement agricole public fort qui puisse guider les futurs agriculteurs, ainsi que les experts du monde agricole et forestier « *dans des choix plus en accord avec un futur juste et durable* ».



Pour le Snetap-FSU plusieurs solutions existent. Parce que la crise écologique est liée à nos modes de productions et de consommation, le Snetap-FSU fait 21 propositions pour la transition écologique, pour lutter contre le réchauffement climatique, pour produire mieux et gérer les ressources :

- 1- Promouvoir l'agriculture familiale**, « *concept qui inclut tout ce que les pays ont envie de défendre : garantir l'accès à la terre, à l'eau et aux semences... tenir compte des droits coutumiers et des différentes techniques agricoles* » Martine Laplante (Conseil économique, social et environnemental),
- 2- Relocaliser l'agriculture** pour reconquérir l'ensemble des territoires et assurer des productions de proximité,
- 3- Créer des outils de politiques publiques** pour lutter contre l'accapement des terres au Nord comme au Sud et réguler les marchés financiers et les banques qui pratiquant la spéculation foncière,
- 4- Encourager la gestion durable** par la vulgarisation des systèmes agroécologiques en développant les « puits de carbone » avec notamment les haies et cultures de légumineuses, les prairies permanentes,
- 5- Déclarer l'eau comme « bien public »** et créer un service public national de l'eau,
- 6- Prendre en compte l'agriculture paysanne** dans les programmes de recherches publiques,
- 7- Défendre et développer l'appareil public de formation et d'enseignement** pour former à la fois des citoyens et des professionnels, actuels et futurs agriculteurs,
- 8- Favoriser l'expérimentation, vulgariser les pratiques agricoles durables** dans les exploitations et ateliers technologiques des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLFFPA), et promouvoir la formation continue des agents dans ces directions,
- 9- Soutenir l'installation des agriculteurs par un accès facilité à la terre**, cette prérogative ne pouvant relever des seuls organismes professionnels agricoles, et faciliter l'accès à la terre par des mesures publiques (renforcer le droit de préemption par les collectivités),
- 10- Encourager une gestion durable des ressources marines et promouvoir une exploitation qui préserve la biodiversité des mers et zones littorales** : seule garante du respect des pratiques de pêche et des économies locales,
- 11- Soutenir les associations de gestion durable de la biodiversité**,
- 12- Soutenir et encourager la diversification des productions** pour garantir la diversité et la qualité notamment grâce aux AMAP (associations pour le maintien de l'agriculture paysanne),
- 13- Lutter contre le gaspillage alimentaire** à commencer par les cantines scolaires et restaurations collectives,
- 14- Favoriser les circuits courts de production / distribution**
- 15- Imposer un pourcentage, en progression régulière, d'utilisation des produits issus de l'agriculture biologique** dans les cantines scolaires et restaurations collectives,
- 16- Manger mieux et moins en inversant la part respective des protéines animales et végétales** (scénario AFTERRRES 2050) et inciter les cantines et restauration scolaires à tendre vers cet objectif,
- 17- Interdire les OGM à l'échelle européenne**, cela suppose d'ouvrir à nouveau le débat car aujourd'hui chaque État peut décider de les cultiver,
- 18- Soutenir les mouvements internationaux d'agriculture paysanne**
- 19- Rétablir le droit entier aux agriculteurs à produire leurs plants et semences locales, fermières et anciennes**, ces semences paysannes devant être considérées comme patrimoine mondial de l'humanité,
- 20- Inscrire le principe de souveraineté alimentaire** dans l'accord international,
- 21- Développer un service public de surveillance des différentes filières de production**, totalement et distinct du monde de la production pour assurer un véritable contrôle indépendant de la qualité.



« Neuf milliards d'êtres humains en 2050 pourront être nourris si on travaille avec la nature plutôt que contre elle, avec technicité et connaissances. Il existe des solutions agronomiques et des recherches prometteuses » Olivier Schutter, ancien rapporteur pour le droit à l'alimentation des Nations Unies.
« La terre:un bien commun » est peut être une perspective à imaginer dans les droits universels de l'humanité.

Une autre agriculture est possible. L'écologie, et par conséquent l'agriculture, doivent devenir une cause publique.

Le SNETAP-FSU appelle tous les congressistes à porter ces mandats.

PARTIE 2

Retraites et pensions – Politiques familiales

Retraites et pensions

Les négociations en cours sur les retraites pourraient préfigurer de nouvelles régressions sur les régimes de base. La FSU les combattra et fera valoir de nouveaux droits : la pension de réversion aux couples sous le régime du PACSE.

Aujourd'hui, ce droit est applicable aux seuls couples mariés. Le PACSE même s'il a apporté des avantages ne permet pas de bénéficier de la pension de réversion, pension dont les bénéficiaires ont de faibles revenus. Le SNETAP-FSU appelle donc les congressistes à en débattre et à défendre cette extension de droit.

Politiques familiales

Universalité des allocations familiales :

En juillet 2015, la modulation des allocations familiales est entrée en vigueur. Désormais les aides sont divisées par 2 pour les familles de 2 enfants gagnants plus de 6000 euros net par mois et divisées par 4 pour celles qui gagnent plus de 8000 euros net par mois (environ 485 000 foyers sont concernés). La FSU conteste ce choix qui remet en cause l'universalité des allocations familiales considérant qu'elles n'ont pas vocation à être un outil de redistribution sociale.

Le SNETAP FSU appelle ses représentants à débattre des 3 options :

- le principe d'universalité
- la modulation
- la mise sous conditions de ressources.

PARTIE 3

Droits des peuples

Droit de vote des étrangers :

Le SNETAP FSU dénonce les discriminations racistes et rappelle le mandat de congrès de MELLE (2011) pour le droit de vote des étrangers qui résident en France et ce pour toutes les élections.

Il appelle ses représentants à porter ce mandat pour l'égalité des droits dans tous les actes de la vie et pour une société inclusive.

